



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
14	08	08

Vote
À l'unanimité
Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2024, le 04 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2024.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAIN Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Excusé(s) : CHENEAU Jérémy

Absent(s) : DORÉ Frédéric GÉRARD Manuel, HAAS Émilie, ROUSSEAU Solène, WYART-DUPARC Caroline

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 027-212700363-20240522-BD19_2024-DE

S2LO

BD19_2024 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°DM01_2024

Les dépenses relatives aux travaux 2023 d'éclairage public par le SIEGE27, n'ont pas été budgétisées au BP 2024 dans leur totalité et les dépenses prévues doivent être basculées sur un autre compte.

Après avoir rappelé le détail des dépenses prévues par délibérations du 22 mai 2024, le Maire présente la décision modificative proposée :

615221 :	- 5 089,83
615232 :	+ 5 089,83
65888 :	- 6789
023 :	+ 6789
021 :	+ 6789
2111 :	- 4457,96
204182 :	+ 11 246.96

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

À l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la décision modificative présentée et autorise le Maire à passer les écritures correspondantes.

Pour copie conforme
Bâlines, le 22 mai 2024

Le Maire
Max AUFFRET

La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT

